COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Etaient présents : MM. Rafaël RODRIGUEZ, Michel BOUHELIER, Daniela DUBREUIL, Frédéric TASSETTI, Robert DEMUTH, Guy EMILE, Michelle HENRI, Jean-Pierre SCHMITT, Evelyne POINSSOT, Claude AST, Jacques BUISSON, Sylvie MEISTER.

Absents excusés : MM. Alain CALLOIS, Christine GALLAND.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été ensuite procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **Mme MEISTER Sylvie** est désignée pour remplir ces fonctions.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 NOVEMBRE 2017

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé par le Conseil Municipal.

CREANCES IRRECOUVRABLES / ADMISSION EN NON-VALEURS

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Considérant l'impossibilité pour la Trésorerie de Delle de recouvrer les recettes ci-après mentionnées,

Par 12 voix, 0 voix contre et 0 abstention,
Le Conseil Municipal décide :

➢ **d'admettre en non-valeur**, pour une somme totale de 424,00 €

- les factures de rôles correspondant à la redevance périscolaire due par trois familles en 2011, 2012 et 2015, soit :

  - Rôle n° 9 Facture n° 352 du 04.11.2011 pour 14,00 €
  - Rôle n° 3 Facture n° 103 du 06.03.2012 pour 7,00 €
  - Rôle n° 4 Facture n° 149 du 05.04.2012 pour 14,00 €
  - Rôle n° 2 Facture n° 58 du 16.03.2015 pour 7,00 €

- Le titre n° 154 du 18.06.2012, pour 382,00 €, correspondant à la redevance de location d'un panneau publicitaire au terrain de football due par la société 3A SERVICES pour l'année 2012.

➢ **d'admettre en créances éteintes**, pour un total de 764,00 €, les redevances de location de panneaux publicitaires au terrain de football respectivement dues en 2009 et 2013 par les sociétés ONET SERVICES et AKER PRINTING, soit

- Titre n° 148 du 14.09.2009, pour 382,00 €
- Titre n° 56 du 28.03.2013, pour 382,00 €

DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Par 12 voix, 0 voix contre et 0 abstention,
Le Conseil Municipal décide de voter la décision modificative pour révision de crédits budgétaires suivante :

➢ **Pour restitution de la caution relative à la location du logement communal**

En recette de la section d'investissement

- Vote d'un crédit budgétaire de 462 € au compte 165-Dépôts et cautionnements

En dépense de la section d'investissement

- Vote d'un crédit budgétaire de 462 € au compte 165-Dépôts et cautionnements

➢ **Pour prise en compte du rejet de la procédure de mandatement d'office à l'encontre de la Commune de Beaucourt par le Préfet, concernant les frais de scolarité 2014/2015 facturés**

En dépense de la section de fonctionnement

- Augmentation de 490 € du crédit budgétaire de 150 € voté au compte 673-Titres annulés sur exercices antérieurs

- Diminution de 490 € du crédit budgétaire de 15 000 € voté au compte 615221-Entretien et réparation de bâtiments publics

OPERATIONS D'AFFOUAGE – ROLE SUPPLEMENTAIRE

Rapporteur : M. Frédéric TASSETTI

Monsieur TASSETTI rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 17 novembre 2017, par laquelle le Conseil Municipal arrêtait le rôle d'affouage de l'hiver 2017/2018 à 22 affouagistes Mézirois et 18 affouagistes Morvellais.

Considérant :

- La constitution de 49 lots à l'issue des opérations de marquage des lots d'affouage, soit 9 lots de plus que le nombre d'inscrits,
- Les 3 nouvelles inscriptions recueillies pour l'attribution d'un lot, sur propositions faites aux retardataires

Le Conseil Municipal décide,
par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

d'arrêter un rôle supplémentaire d'affouage pour l'hiver 2017/2018, comportant ces 3 nouveaux inscrits.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DES GARDES NATURE DU GRAND BELFORT

Rapporteur : M. Michel BOUHELIER

Par délibération du 17 novembre 2017, décidait de l'adhésion de la Commune, par convention validée par le Conseil communautaire du GRAND BELFORT le 12 octobre 2017, au service des Gardes Nature du GRAND BELFORT qui se substituera à celui du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1er janvier 2018.

Le Conseil Communautaire ayant entériné, dans sa séance du 07 décembre dernier :

- la grille tarifaire 2018 pour l'adhésion des communes membres, intégrant la subvention de l'EPCI, soit une cotisation finale pour la Commune de 3 900,00 € pour l'année 2018 (déduction faite de la subvention),

- une correction de l'article 4 de la convention d'adhésion sur le contenu et les tarifs des missions spéciales du service Gardes Nature, dont la version définitive comporte les éléments suivants :

  Missions spéciales, couvertes par une tarification particulière définie pour chaque catégorie d'actes (en italique, celles qui ne figuraient pas dans la précédente convention)

- **Gestion des chiens dangereux et/ou errants** : 200 € pour le contrôle annuel des propriétaires ou détenteurs

- **Police funéraire** : 50 €/h (exhumation, ré inhumation, pose de bracelet et apposition du sceau, mise en bière) – Forfait de 500 € pour une opération complète de gestion des concessions funéraires.

- **Effarouchement d'oiseaux** : 50 €/h pour l'éloignement de nuisibles tels que les corbeaux freux, corneilles, pigeons, etc.

- **Urbanisme** : 50 € /h pour les contrôles autres que les périls

- **Capture d'animaux** :

  Piégeage de chat : forfait de 15 €/chat (gratuité lorsque la capture est en vue d'une stérilisation)
  Piégeage de pigeons : forfait de 3 €/pigeon
  Capture de chiens et d'autres animaux domestiques : inclus dans la cotisation principale (dans la précédente convention, 50 €/h pour les autres actions de piégeage)

- **Contrôles radar** : 75 €/h pour les contrôles au-delà du forfait annuel de 3 h pour les adhérent.

Le Conseil Municipal,
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- confirme son souhait de voir adhérer la Commune au service Gardes Nature du GRAND BELFORT à compter du 1er janvier 2018,
- accepte les termes de la convention d'adhésion et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DIVERS

➢ **Dates des prochaines élections législatives**

Ces élections se tiendront les dimanche 28 janvier et 04 février 2018.

Séance levée à 19h20.

Vu par Nous, Rafaël RODRIGUEZ, Maire de la Commune de Méziré, pour être affiché le 26 décembre 2017 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L. 2122-25 du Code des Collectivités Locales.

Méziré, le 26 décembre 2017

Le Maire,

MAIRIE DE MÉZIRÉ (Territoire de Belfort)

Rafaël RODRIGUEZ.